

du 9 Janvier 2019

Le mercredi 9 Janvier 2019 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 4 Janvier 2019 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, RUNEL Sandrine, Franck HEURTREY, TOURAINE Jean-Louis, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, FONDEUR Marie-Odile, BURILLON Carole, LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, , DESBOS Eric, ODIARD Patrick, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André,

Excusés pouvoir : Mmes & MM :

Excusés : Mmes & MM : LEBUHOTEL Bruno, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia,

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, BONNIEL CHALIER Pascale, MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre, DERVAHANIAN Isabelle

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 9 janvier 2019



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Avant de commencer ce Conseil d'Arrondissement, je vous souhaite, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une très bonne année 2019. Nous aurons l'occasion de nous revoir dans le mois de janvier, mais je crois qu'il est bien de commencer notre première séance du Conseil d'Arrondissement 2019 par des souhaits.

Mme FERRARI sera notre secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel nominal.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer.

1. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2018

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de modification ? S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

2. Rapport 29728 – Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 6^{ème} édition du Festival Sport, Littérature et Cinéma, du 27 février au 2 mars 2019 - Approbation d'une convention d'application

Mme STEFANI-JACOB.- Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Monsieur le Maire,

Il s'agit d'attribuer une subvention à l'Institut Lumière qui organise, en 2019, la 6^{ème} édition du Festival Sport, Littérature et Cinéma. La programmation est en cours actuellement, mais il est prévu des projections de films, des rencontres avec des sportifs, un colloque, une exposition photographique, des ciné-concerts, tout cela autour du sport.

L'association a sollicité une subvention de 15 000 € et le budget prévisionnel de cette manifestation est de 104 000 €. Il convient de rappeler que le montant proposé pour la subvention de fonctionnement de l'Institut Lumière, pour l'année 2019, est de 480 000 €.

Nous vous proposons d'allouer à l'Institut Lumière une subvention de 10 000 € pour cette manifestation.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vais le mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. Rapport 29746 – Institut Lumière – Consolidation des façades – Opération n° 08062517 – Modification du marché de travaux n° J0965 du lot 01 Echafaudage-maçonnerie-pierre de taille

Mme STEFANI-JACOB.- Il s'agit de voter une modification au marché de travaux qui avait été notifié en mai 2018 concernant le lot échafaudage-maçonnerie-pierre de taille parce qu'on s'est aperçu malgré les sondages que les pierres de corniche étaient plus dégradées que ce qui était prévu, que les poutrelles étaient très corrodées etc. Donc il convient évidemment de procéder à des travaux complémentaires pour garantir la stabilité de l'ensemble.

Le montant supplémentaire est de 80 446,41 €, ce qui fait passer le marché de 303 757 € à 395 447 €. Cette dépense occasionnée sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération, le montant de l'autorisation de programmes restant inchangé.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? Madame GAY ?

Mme GAY.- Lors de la commission immobilier – bâtiment, cette délibération a été retirée, dans la mesure où ce qui est annoncé, avec un avenant à 30,9 %, risque d'être un peu plus important. En effet, il a été constaté, sur les terrasses, des dégradations beaucoup plus importantes. Donc ce dossier passera lors d'un prochain Conseil Municipal. En tout cas, c'est ce que j'ai annoncé lors de la commission immobilier - bâtiment.

Donc on va s'assurer demain que ce dossier est bien retiré.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces précisions. Mais nous allons quand même donner un avis.

Mme GAY.- Oui, bien sûr.

M. LE MAIRE.- Au cas où les choses s'améliorent... Il peut y avoir des miracles ! On ne sait jamais !

Donc je vous demande votre avis sur ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

De toute façon, ce sont des travaux qui seront nécessaires, bien qu'un avenant à 30,9 %, c'est beaucoup. Je dirai même que c'est énorme.

4. [Rapport 29562 – Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et le service universitaire de réhabilitation du centre hospitalier Le Vinatier pour des médiations et une exposition à la Médiathèque du Bachut dans le cadre du projet Éclats d'Art](#)

Mme STEFANI-JACOB.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le Maire,

Le réseau de projets artistiques « Les Éclats d'Art », qui est porté par les unités de soin du Vinatier, décline chaque année, dans le cadre du programme culture et santé, différents projets.

Celui qui est proposé aujourd'hui consiste à participer à un projet de fresque artistique avec un artiste graphiste. Il s'agit de réaliser, avec la participation des patients de l'hôpital, une peinture sur un mur de la rue Jean Sarrazin où se trouvent les locaux du SUR (Service Universitaire de Réhabilitation).

Dans ce cadre, le centre hospitalier a demandé à la médiathèque du Bachut de proposer aux participants des actions de médiation sur le thème de la fresque artistique, en vue d'enrichir ce projet d'un point de vue culturel.

Il est donc proposé la signature d'une convention de partenariat qui va fixer les modalités pratiques et administratives du projet.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vais le mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Monsieur TOURNEBIZE, vous avez à nous présenter quatre rapports qui touchent à la question des inventaires. Je pense que vous allez nous présenter l'ensemble ?

5. [Rapport 29187 – Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la mairie du 8^{ème} arrondissement](#)
6. [Interne – Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la mairie du 8^{ème} arrondissement](#)
7. [Rapport 29833 – Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la mairie du 8^{ème} arrondissement](#)
8. [Rapport 29824 – Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la mairie du 8^{ème} arrondissement](#)

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Effectivement nous allons présenter les quatre rapports simultanément puisque ceux-ci ont quasiment le même objet. D'ailleurs, lorsque vous les lisez, il faut quand même un certain temps pour comprendre pourquoi il faut voter quatre rapports ; et il faut aller à la conclusion de chacun de ces rapports pour comprendre la différence.

Il s'agit effectivement de se livrer à un exercice qui n'avait pas été pratiqué depuis fort longtemps et qui est celui de dresser l'inventaire des équipements qui sont transférés aux arrondissements, qu'il s'agisse d'espaces verts, de bâtiments ou de locaux sportifs. Cet inventaire s'est fait en plusieurs étapes, c'est-à-dire que les services, tant de la

mairie du 8^{ème} que de la mairie centrale, ont travaillé à l'élaboration de cet inventaire afin de se mettre d'accord sur le dit inventaire.

Le premier rapport est, en fait, une proposition de la Ville de Lyon qui indique que l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement a la charge, est fixé conformément à une liste qui est annexée.

Le deuxième rapport fait mention de la même liste ; mais, là, c'est le Conseil d'Arrondissement qui donne sa liste ; et il se trouve que c'est la même.

Le troisième rapport vise à acter l'accord entre la Ville de Lyon et le Conseil d'Arrondissement du 8^{ème} sur les deux listes puisque ce sont les mêmes.

Tous ces rapports ont été présentés dans chaque arrondissement. Sachant que, dans certains arrondissements, il n'y a pas accord entre la Ville et l'arrondissement sur la liste proposée, le quatrième rapport vise à constater un désaccord sur les deux listes. Donc, pour le 8^{ème}, nous rejeterons ce rapport puisque nous ne sommes pas dans ce cas de figure-là.

Je vous ferai grâce de la lecture de la liste de l'ensemble des espaces verts et des bâtiments concernés. Si j'ai bien compté, on arrive à 32 espaces verts, je crois, et à 48 bâtiments, pour l'essentiel les crèches, les gymnases, les terrains sportifs, et l'ensemble des espaces verts qui sont sur l'arrondissement, mais qui sont Ville de Lyon et dont la gestion est transférée à l'arrondissement. Certains espaces, par exemple, n'y figurent pas. Je m'en étais étonné, mais ce sont des espaces qui appartiennent à la Métropole, comme par exemple le square Julie Daubié, devant le Casino, qui a été fait l'an dernier et qui est un terrain métropolitain. Donc il ne figure pas sur cette liste.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver les deux listes qui sont identiques, de constater l'accord entre la Ville de Lyon et le Conseil d'Arrondissement du 8^{ème} dans le cadre du troisième rapport et de rejeter le quatrième rapport puisque nous ne sommes pas en situation de désaccord.

J'espère avoir été clair...

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues permettez-moi, à mon tour, de présenter à l'ensemble de notre Conseil d'Arrondissement nos meilleurs vœux pour cette belle année. Puisse-t-elle être un peu plus apaisée que ce que l'on a vécu sur les derniers mois de 2018.

Effectivement, comme l'a dit votre adjoint, Philippe TOURNEBIZE, c'est une délibération très technique sur cet inventaire des équipements de proximité du Conseil d'Arrondissement dans le cadre d'une mise en conformité avec la loi. C'est vrai que la loi ne date que de 1982. Nous sommes en 2019 et c'est bien d'arriver à faire cette liste aujourd'hui !

On aurait peut-être pu – et je pense que cette réflexion est partagée par certains autour de cette table, j'ai eu l'occasion d'en discuter - se donner un peu de temps pour le faire. Vous avez fait le choix, Monsieur le Maire, de présenter une liste identique entre les équipements proposés par l'arrondissement et ceux proposés par la Ville de Lyon. En clair, vous avez fait le choix d'entériner la liste que nous propose la mairie centrale. On peut le regretter à deux niveaux.

Tout d'abord, on peut le regretter au niveau de la réflexion car il aurait été intéressant, je pense, qu'un Conseil d'Arrondissement, comme le nôtre, puisse mener une vraie réflexion sur ces équipements de proximité, se poser des questions, déterminer, d'une part, ce qui, dans la liste, a un intérêt en tant qu'équipement de proximité et, d'autre part, ce qui n'est pas dans la liste et qui aurait eu un intérêt à être géré par notre arrondissement. Il faut bien savoir que, derrière cette liste, ces équipements sont ceux qui sont directement en gestion de l'arrondissement et non plus en gestion de la mairie centrale.

Vous êtes souvent, Monsieur le Maire, le premier à vous plaindre du peu de pouvoir des arrondissements. La gestion de proximité en est un et je trouve dommage que vous n'ayez pas, que nous n'ayons pas collectivement pris en main ce dossier pour réfléchir à ces équipements de proximité. C'est un peu l'application du principe de subsidiarité. On dit toujours que l'on n'a pas assez de pouvoir dans les arrondissements. C'est dommage ; là, on avait la possibilité de réfléchir et on ne l'a pas saisie. Il est vrai, et j'en conviens, qu'il aurait fallu que la mairie centrale nous laisse un peu de temps pour cette discussion et que les quatre ou cinq délibérations – tout dépend comment on compte - que vous nous

présentez fassent l'objet de deux Conseils d'Arrondissement successifs avec une réflexion au milieu. À titre personnel, je le regrette.

Pour étayer mon propos et être un peu plus concret, je vais prendre deux ou trois petits exemples qui m'ont frappé, en entrant un peu dans le détail. Moi non plus, je n'entrerai pas dans le détail des espaces verts ; mais, en revanche, dans le détail des équipements, une ou deux choses sont intéressantes.

Pour prendre un exemple tout simple, les locaux associatifs du 13 rue Antoine Lumière n'apparaissent pas dans la liste, alors que ce sont quand même typiquement des locaux associatifs non affectés en permanence, donc mis à disposition des associations qui le demandent. C'est typiquement une gestion qui doit être une gestion de proximité et cet équipement n'apparaît pas dans la liste. Je pense que tout le monde, autour de cette table, peut être d'accord pour qu'il soit intégré.

Autre point : on s'est battu dans ce Conseil d'Arrondissement, depuis une dizaine d'années, pour que le kiosque de la place Ambroise Courtois ait une deuxième vie. On se souvient de sa rénovation qui a fait couler beaucoup de salive et beaucoup d'encre. Or, ce kiosque n'apparaît pas dans les équipements de proximité, ce qui pose, pour les associations et pour les usages locaux, d'autres problèmes.

À côté de ces exemples qui auraient pu figurer dans la liste et qui n'y figurent pas, d'autres équipements sont dans la liste et n'ont franchement pas d'intérêt à y être. Je pense, en particulier, à des locaux associatifs qui sont affectés, 100 % de l'année, à une association. Dans un cas comme celui-là, je ne vois pas l'intérêt qu'a un arrondissement à gérer ce type d'équipement.

C'est une liste que vous nous présentez, qui, à nos yeux, n'a pas de cohérence, qui aurait mérité un vrai travail que la mairie centrale ne nous propose pas et que vous n'avez pas demandé, à la différence de certains autres arrondissements.

Nous voterons donc contre ces rapports, à l'exception de la composition de la commission mixte qui est un détail très technique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?

Je vous rappelle qu'une liste existait depuis 1983. Elle avait été faite à cette époque-là.

Certes, on peut faire des erreurs. Des locaux n'ont peut-être pas été inscrits sur cette liste et d'autres ont pu être inscrits, alors que l'on n'en a pas une grosse utilité. Mais, l'important, c'est que nous sommes partis sur un nouveau document, je vous l'accorde, très longtemps après la première projection, mais ce sont des sujets qui avancent.

Malheureusement, cela ne donnera pas plus de pouvoir aux maires d'arrondissement. C'était le législateur qui l'avait décidé en 1982 et depuis tous les gouvernements successifs ont omis de donner un peu plus de pouvoir aux Conseils d'Arrondissement, ce qui peut se comprendre. En effet, comme je l'ai toujours dit, je pense qu'il faut absolument éviter de créer 9 communes à l'intérieur de la Ville de Lyon, un peu plus à Paris et encore un peu plus à Marseille.

J'ai constaté avec une certaine satisfaction, même si c'est un aparté, que, fin 2018, en France, nous étions descendus au-dessous des 35 000 communes. Pour moi, c'est une avancée car la multiplication de toutes ces petites communes provoquait un émiettement des responsabilités qui faisait que nous étions peut-être un pays un peu moins efficace que d'autres. Donc, à mon avis, il faut aller dans ce sens-là.

Cela n'empêche pas que vous avez raison de soulever ces problèmes. Nous regarderons car, personnellement, je n'avais pas vu le cas du 13 rue Antoine Lumière. Nous vérifierons et nous ferons avancer les choses, sachant que ce sont des associations qui sont suivies par l'arrondissement et que les créneaux sont donnés par l'arrondissement. Donc ce serait effectivement assez logique.

Donc merci de nous l'avoir signalé et nous allons essayer de nous améliorer en 2019.

Monsieur TOURNEBIZE ?

M. TOURNEBIZE.- Je voudrais juste ajouter quelques mots pour rappeler quand même qu'effectivement, certains équipements ne figurent pas, comme le soulignait M. GUILLAND, mais que nous avons obtenu au cours du temps le transfert de certains autres équipements, comme l'Espace 101 notamment. Ce fut une bagarre de quelques années pour arriver à en obtenir le transfert parce que, là, cela nous semblait effectivement avoir son importance.

Vous avez des équipements - je ne devrais peut-être pas le dire pour ne pas attirer l'attention - comme l'Espace Citoyen, attendant à la mairie, que nous gérons en direct et qui, depuis qu'il a été créé, n'a jamais été géré autrement que directement par la mairie du 8^{ème}. Donc la plupart des équipements d'importance sont bien transférés à l'arrondissement et sont bien gérés par nous.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?

Je mets aux voix le rapport n° 29187 aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

Je mets aux voix le rapport n° 29833 aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

Je mets aux voix le rapport n° 29824 aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité. (En réalité rejet du désaccord puisque l'accord a été obtenu)

9. Rapport 29142 – Commissions mixtes prévues à l'article L 2511-21 du code général des collectivités locales – Principes communs de fonctionnement

M. TOURNEBIZE.- Comme l'indiquait M. GUILLAND, ce rapport est très technique.

En lien avec le transfert de ces équipements de proximité, sont mises en place, par le Code général des collectivités territoriales, des commissions mixtes qui, comme leur nom l'indique, sont composées à parité de membres du Conseil d'Arrondissement et de membres du Conseil Municipal et qui, de manière périodique, auront à faire évoluer cette liste dans un sens ou dans un autre.

Donc, si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir voter la mise en place de cette commission mixte qui, elle aussi, est créée depuis 1982, si mes souvenirs sont bons, et qui aurait dû être mise en place depuis cette année-là.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des demandes de parole ? Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bien sûr, cette commission mixte est intéressante puisqu'elle permet de travailler sur la proximité afin de nous permettre, notamment pour ces locaux transférés, de pouvoir faire avancer les choses.

Plus généralement, les précédents rapports dont nous venons de discuter soulèvent, quelque part, la question de la pertinence de la taille des arrondissements et aussi de leur pouvoir, ainsi que la question des échelons avec la loi PML. Nous sommes, en effet, dans un temps où, avec la métropolisation, on donne de plus en plus de pouvoir à la Métropole à juste titre car des compétences intéressantes sont mises en place. Dans ce cadre, on pourrait imaginer que justement de grands équipements culturels soient transférés à l'échelon métropolitain et que les mairies d'arrondissement gèrent davantage des équipements de proximité.

Monsieur le Maire, vous parliez tout à l'heure des 35 000 communes, cela fait déjà beaucoup, mais la taille de nos arrondissements est largement supérieure à bien des petites communes et, s'il faut effectivement encourager la fusion des petites communes rurales, donner plus de pouvoir aux arrondissements irait dans le sens de l'histoire pour avoir une espèce d'échelon métropolitain qui serait contrebalancé par des arrondissements qui auraient plus de pouvoir avec, à terme, bien sûr, ce sur quoi nous avons mené notre réflexion, à savoir : la disparition de l'échelon « mairie centrale » afin de renforcer ces deux niveaux qui sont l'échelon métropolitain et l'échelon d'arrondissement. Effectivement, ce n'est pas la commission mixte qui va permettre d'arriver à cela, mais disons que c'est déjà un premier pas.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?

Vous avez raison, de toute façon, un jour ou l'autre, toutes les communes de la Métropole seront des arrondissements. Mais il faut discuter encore avec certains maires car tout le monde n'a pas compris ! (*Rires*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

L'administration me fait remarquer que je ne vous ai pas fait voter le rapport interne à la mairie du 8^{ème}. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

De toute façon, c'est un dossier que nous suivrons au moins tout au long de l'année.

10. Rapport 29690 – Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 4 489 678 euros aux 13 associations gestionnaires des 15 centres sociaux à Lyon, à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est une délibération habituelle qui concerne le soutien de la Ville de Lyon à l'ensemble des centres sociaux lyonnais, à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la fédération des centres sociaux, par une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 489 678 €, ainsi que par l'approbation et l'autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par quatre centres sociaux :

- le centre social États-Unis pour un montant de 343 526 €,
- l'association pour la gestion des centres sociaux États-Unis Monplaisir La Plaine pour un montant de 152 971 €,
- le centre social Laënnec pour un montant de 369 208 €,
- le centre social Mermoz pour un montant de 157 461 €.

Comme vous le savez, l'éducation populaire est plus que jamais au cœur du pacte républicain et les centres sociaux ont un rôle majeur dans le développement équilibré de nos quartiers. Pour ces raisons, je vous propose, mes chers collègues, de voter favorablement ce rapport.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des demandes de parole sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. Rapport 29550 – Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2018-2019 – Signature de conventions avec ces associations

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Cette délibération, traditionnelle en début d'année, pourrait paraître compliquée sur le papier en raison des sommes et des financements qui vont être énoncés. Mais elle est rendue limpide par le biais de deux points : en premier lieu, ce sont les critères objectifs de subvention qui ont été mis en place depuis de nombreuses années et qui permettent aux clubs d'obtenir des subventions au plus près de la réalité de leurs besoins. Et, en deuxième lieu, c'est la concertation très large qu'a établie Yann CUCHERAT, l'adjoint au sport central, avec les neuf adjoints au sport d'arrondissement et l'Office des sports, ce qui permet d'avoir des discussions franches et sereines et d'arbitrer de façon, encore une fois, objective.

De façon traditionnelle, cette délibération se décline en deux parties.

La première concerne les clubs qui bénéficient d'une subvention au moins égale à 23 000 €. Vous disposez de la liste en page 2 de la délibération. Ces clubs sont gérés par une convention triennale. Il s'agit, pour le 8^{ème} arrondissement, du FCL basket féminin pour un montant de 52 000 €, de la Convention Gymnique de Lyon pour un montant de 80 000 €, du FCL football masculin pour un montant de 60 000 € et enfin de Handisport Lyonnais pour un montant de 52 000 €.

La deuxième concerne, en pages 6 et 7, la liste des clubs dont les subventions sont, de fait, inférieures à 23 000 €. On peut se féliciter du maintien des sommes puisqu'aucun club ne voit sa subvention en diminution. Et on a même une petite marge de 500 € pour un club du Moulin à Vent. Donc je fais un petit clin d'œil à mes collègues Les Républicains qui disent que, sur le Grand Trou - Moulin à Vent, il ne se passe jamais rien, en leur indiquant que, la seule équipe qui bénéficie d'une petite rallonge, c'est un club de ce quartier.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider ces subventions de fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

Pour revenir sur votre réflexion, Monsieur MATARFI, dire qu'il ne se passe rien à Moulin à Vent, ce n'est pas vrai. Beaucoup de choses ont changé !

M. MATARFI.- Je le confirme.

M. LE MAIRE.- Ce sont vraiment des calomnies !

Pas de demande de parole ? Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. Rapport 29552 – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon ASVEL féminin

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Pour permettre le versement de la subvention au bénéfice de la SASP Lyon ASVEL féminin qui effectue d'ailleurs une très belle saison, aussi bien en championnat de France qu'en coupe d'Europe, l'avenant n° 1 de la convention-cadre d'objectifs et de moyens alliant le club à la Ville impose aux clubs de fournir des éléments financiers et des documents, ce qui a été fait dans les délais.

De ce fait, je vous remercie par avance d'approuver cet avenant n° 1 permettant le versement de la subvention de 221 350 € au bénéfice de Lyon ASVEL féminin.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? Je mets donc le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. Rapport 29747 – Nouveau dispositif de soutien aux initiatives des clubs sportifs : dispositif « Trait d'Union »

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

En complément de la première délibération relative aux attributions des subventions de fonctionnement, ce dispositif « Trait d'Union » conforte le soutien du Maire de Lyon et de son adjoint au sport, Yann CUCHERAT, envers le sport amateur.

Ce dispositif a été présenté le 21 décembre, dans les salons de l'Hôtel de Ville, aux clubs et aux élus qui ont pu se rendre disponibles. Trait d'Union caractérise une solidarité des clubs Pro de Lyon en faveur des clubs amateurs et, comme l'a précisé Yann CUCHERAT lors de la présentation de ce dispositif aux clubs et aux adjoints, le sport pro et le sport amateur ne doivent pas s'opposer, mais au contraire être en phase et être complémentaires.

Concrètement, ce sont les quatre clubs Pro de Lyon : le Lyon Hockey Club, le Lyon ASVEL féminin, le LOU Rugby et l'Olympique Lyonnais, qui ont accepté une baisse de 5 % de leurs subventions avec, au-delà de cette baisse de subvention, un abondement financier pour chacun de 15 000 €. Le LOU Rugby, l'ASVEL féminin et l'Olympique Lyonnais ont mis, à eux trois, 45 000 € au pot commun.

Deux sessions de ce dispositif Trait d'Union se tiendront en 2019. Les dates butoirs seront le 30 mars pour la première session et le 30 juin pour la deuxième session concernant le dépôt des dossiers de la part des clubs concernés par ces deux dates.

Une fois les projets constitués, une commission d'attribution se réunira et sera présidée par l'adjoint au sport de la Ville de Lyon. Elle sera composée, soit des maires d'arrondissement, soit des adjoints au sport d'arrondissement, du président de l'Office des sports de Lyon et des présidents des clubs Pro ou de leurs représentants.

Enfin le budget affecté à cette opération sera de 205 000 €. Pour chaque projet retenu, le montant attribué ne pourra être supérieur à 10 000 €, ni inférieur à 2 500 €. Et cette dotation ne pourra pas représenter plus de 50 % du budget total des projets.

Je vous remercie par avance de bien vouloir approuver ce nouveau dispositif
Trait d'Union.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, nous allons nous féliciter de l'apparition de ce dispositif et, comme l'a très bien expliqué Karim MATARFI, du geste qu'ont fait les clubs Pro pour permettre de redistribuer sur les petits clubs amateurs.

Vous me permettrez quand même d'exprimer le fait que ce dispositif a un peu un goût amer. En effet, on se souvient de la façon dont, depuis le début du mandat, dans un premier temps, le dispositif des Lions du Sport a été raboté, puis, dans un deuxième temps, tout simplement supprimé.

Je ferai le lien avec le premier rapport qui était un rapport très technique sur la notion d'inventaire. Je regrettais que l'arrondissement n'ait pas pris le pouvoir qui lui était donné. Là, typiquement, on acte une perte de pouvoir de notre arrondissement. En effet, nous avons un petit dispositif qui coûtait, sur la fin, 36 000 € par an, contre 50 000 € par an en début de mandat, mais qui permettait aux adjoints au sport, aux offices des sports, d'octroyer vraiment de la subvention de proximité d'un petit montant (500 €).

Certes, on se situe déjà largement au-dessus avec le dispositif qui nous est présenté, mais les Lions du Sport permettaient d'être au plus près du terrain et au plus près des clubs qui, souvent, ont des difficultés, non pas forcément structurelles, mais des difficultés après avoir organisé une manifestation un week-end où il a plu, ou suite à un problème sur un budget ou sur un événement sportif. On se souvient des différents motifs qui avaient amené le versement de subventions dans le cadre des Lions du Sport.

Je trouve dommage, en termes de démarche globale, de perdre ce lien de proximité et de remplacer ce dispositif qui coûtait un peu moins de 50 000 € à la Ville par un dispositif qui en coûte 250 000 €. Maintenant, effectivement, on ne peut que se réjouir que de l'argent revienne vers les clubs de petite taille. Mais il y a quand même, à nos yeux, un regret et un petit goût amer quant à ce nouveau dispositif.

M. LE MAIRE.- Surtout que l'OL l'a payé cash hier soir ! (*Rires*).

D'autres demandes de parole ? Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce que je voudrais souligner, pour ma part, c'est effectivement, comme Karim MATARFI l'a expliqué, cet effort des trois grands clubs professionnels pour aider le sport amateur, avec une baisse de leurs subventions qui restent encore très élevées et qui ont été adoptées dans le cadre du rapport précédent. C'est un plus.

Bien sûr, on peut regretter le dispositif précédent par rapport à la proximité. Maintenant, je me dis que, des clubs qui présentent des projets à une commission qui peut se réunir et en débattre, quelque part, cela apporte un peu plus de solidité. Même si je n'ai absolument rien contre les décisions précédentes de M. MATARFI - je lui fais tout à fait confiance -, sur le principe, il me paraît intéressant que ce soit une commission qui délibère, et non pas un adjoint seul dans son arrondissement qui va prendre des décisions selon des critères qui seront chaque fois reliés au contexte de l'arrondissement et non pas forcément de façon égalitaire puisqu'on est encore à l'échelon de la Ville de Lyon et que l'on ne peut pas raisonner de façon séparée.

Donc, personnellement, il me semble intéressant d'avoir cette commission qui permette à n'importe quel club, quel que soit l'endroit où il est situé, de pouvoir défendre un projet et de faire en sorte qu'il soit défendu de façon équitable. Par ailleurs, l'augmentation du montant global est un plus.

Merci. Nous voterons ce rapport.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? Monsieur MATARFI, des éléments de réponse ?

M. MATARFI.- Non, j'ajouterai simplement que la proximité ne sera pas oubliée puisque, comme je l'ai précisé dans le cadre de la délibération relative à l'attribution des subventions de fonctionnement, Yann CUCHERAT s'appuie beaucoup sur le terrain et sur la connaissance des adjoints au sport de chaque arrondissement. Donc notre rôle sera toujours primordial et, comme l'a indiqué M. ODIARD, il est quand même plus intéressant de discuter dans le cadre d'une commission que seul bien sûr. En tout cas, le rôle de l'adjoint au sport d'arrondissement ne sera pas du tout affaibli par ce dispositif.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ? Je mets donc le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. Rapport 29571 – Lyon 3^{ème}, Lyon 5^{ème} et Lyon 8^{ème} – Échange sans soulte de terrains avec la Métropole de Lyon Entrants n° EI 03005, 05348, 08309 n° inventaire 03005T002-01, 05348T002-01, 08309T001-01 Sortant EI 08292 n° inventaire 08292T001-03 – Opération 60021836 « frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 » - programme 00020, AP n° 2015-1

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La Ville de Lyon est propriétaire du tènement 19 rue Paul Cazeneuve, où est situé le collège Alice Guy, tènement sur lequel étaient inscrits au PLU deux emplacements réservés : un pour les espaces verts et l'autre pour l'équipement sportif.

En 2016, nous avons voté justement la suppression de ces emplacements réservés et nous avons également approuvé la mise à disposition anticipée du tènement au bénéfice de la Métropole, afin de permettre la réalisation de ce collège de plus de 500 élèves.

Dans le cadre de la création de ses projets urbains partenariaux Patay et Saint-Vincent de Paul, la Ville de Lyon a entrepris la construction d'un nouveau groupe scolaire de 18 classes, justement dans un quartier qui n'est pas laissé pour compte, à savoir : Moulin à Vent. Compte tenu de l'intérêt général de l'opération et faute de réserve foncière disponible répondant aux besoins de la Ville de Lyon sur le secteur, la Métropole a renoncé à l'extension de la place Julien Duret et a accepté de céder cette dite place, ainsi que plusieurs parcelles adjacentes, pour permettre la réalisation de cet établissement scolaire.

Dans ces conditions, la Ville et la Métropole se sont entendues sur la conclusion d'un échange de terrain, basé sur un prix s'élevant à 350 € le m² de surface de plancher, pour autoriser et construire les deux établissements scolaires précités ci-dessus.

Ce rapport porte donc sur l'échange de foncier au bénéfice de la Ville de Lyon qui sera compensé par la rétrocession de deux autres biens actuellement propriétés de la Métropole : d'une part, une partie en cours de numérotation qui se situe dans le 3^{ème} arrondissement place des Martyrs de la Résistance et, d'autre part, une deuxième parcelle pour une superficie de 1 334 m² rue Eisenhower dans le 5^{ème} arrondissement. L'idée, c'est donc la cession par la Ville de notre tènement rue Paul Cazeneuve dans le 8^{ème}

et la cession par la Métropole du tènement de la place Julien Duret, du tènement de la place des Martyrs de la Résistance dans le 3^{ème} et, enfin, du tènement de la rue Eisenhower.

Ce rapport propose également de résilier la convention d'occupation temporaire que nous avons renouvelée en fin d'année, consentie à la Métropole, pour l'exploitation du collège Alice Guy.

Je vous propose donc d'adopter ce rapport portant sur ces échanges de biens entre la Ville et la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Ce dossier, pris un peu rapidement, peut prêter à sourire. D'ailleurs, à ce titre, je remercie Nicole GAY, l'adjointe à l'immobilier, et les services de l'immobilier qui ont passé de longues minutes, en commission immobilier, pour arriver à expliquer quelque chose qui, sur le papier, est quand même compliqué à expliquer.

En prenant ce dossier de façon très primaire, on a, voici une petite dizaine d'années, acheté 3 M€ un terrain dans lequel on a fait 600 000 € de travaux - je prends les grandes masses -, avec, à l'époque, un avis des Domaines à 3,2 M€. Donc on avait acheté conformément à l'avis des Domaines, soit un coût total, avec les travaux, d'un peu moins de 4 M€.

Aujourd'hui, on le revend à la Métropole pour un peu plus ou un peu moins de 1,5 M€, soit un delta de 2 M€. On a acheté 3,5 M€ et on revend 1,5 M€. Je pense que, si on veut faire monter le mécontentement de nos concitoyens, il faut continuer à procéder ainsi !

Après, l'explication des services de l'immobilier est assez intéressante et beaucoup plus complexe, mais en dit très long sur le fonctionnement de notre administration ; et je dis « de notre administration » au sens très large, en pensant à celle de la Ville de Lyon, à celle de la Métropole et à celle de l'État en l'occurrence. En effet, une maison avec un terrain, estimée 3,2 M€ par les Domaines voici dix ans, est estimée

aujourd'hui 1,5 M€ par les mêmes Domaines, alors que la maison a été démolie. La cohérence n'est pas évidente à trouver !

Les services de la Ville de Lyon ont passé du temps à me l'expliquer ; donc j'ai compris. Mais, derrière, on s'aperçoit quand même qu'il y a - je ne jetterai pas la pierre aux services de la Ville de Lyon, mais plutôt à ceux de la Métropole -, par moments, des discussions très compliquées entre deux collectivités qui sont quand même très proches, qui ont longtemps été présidées par la même personne et qui, grosso modo, poursuivent à peu près les mêmes buts.

Donc je trouve dommage que l'on arrive ainsi à des usines à gaz. La conclusion de mon propos sera simple : pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer ?!

M. LE MAIRE.- Vous auriez pu annoncer aussi que la Métropole avait acheté moins cher. Et comme c'est sur la même feuille d'impôt !

D'autres demandes de parole ?

Mme GAY.- Que ce soit la Métropole ou que ce soit la Ville de Lyon, on répond quand même à des besoins qui sont importants pour les enfants.

M. LE MAIRE.- Et urgents.

Mme GAY.- Je pense au Jardin Élise Rivet dans le 5^{ème} pour lequel, effectivement, nous répondons aussi à ce besoin de le développer et de l'entretenir.

En outre, il est aussi intervenu un accord pour la place des Martyrs de la Résistance afin qu'effectivement, la cour d'école, je crois, puisse s'y tenir. Nous avons répondu ensemble par une négociation, certainement pas si simple que cela pour chacun. Mais nous avons bien dit d'ailleurs lors de la commission immobilier - bâtiment que c'était un compromis qui était gagnant-gagnant pour les populations, pour les enfants et pour ceux qui vont bénéficier de ces services publics. C'est simplement cela.

Enfin, j'ajoute que le terrain pour le collège était un domaine privé et que France Domaine a travaillé sur du domaine public. Donc ce ne sont pas du tout les mêmes façons de travailler sur les prix au m² par rapport aux terrains que nous avons échangés, les uns et les autres.

M. LE MAIRE.- Merci. M. GUILLAND voit le mal partout entre la Métropole et la Ville de Lyon !

M. GUILLAND.- Je fais des soustractions, Monsieur le Maire, c'est tout !

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

15. Rapport 29698 – Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 2 376 664 euros aux 8 associations gestionnaires de Maisons de l'Enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Voici un an, il a été approuvé des conventions-cadres des Maisons de l'enfance pour une durée de deux ans. Ces conventions-cadres fixent les droits et obligations des associations par rapport à la Ville et fixent notamment des objectifs, que ce soit par rapport aux activités proposées aux familles et aux enfants, aux actions liées à la parentalité, mais aussi à leur présence et leur implication dans le cadre du projet éducatif de territoire de Lyon, notamment à travers la mise en place de la réforme – qui n'est plus une réforme maintenant - des nouveaux temps de l'enfant.

Donc il vous est proposé, pour notre arrondissement, de soutenir la Maison de l'enfance de Monplaisir pour un montant total de 443 970 € pour la première tranche puisque, comme vous le savez, nous serons amenés à délibérer à nouveau pour la deuxième tranche qui sera proposée en septembre prochain à l'issue des dialogues de gestion qui correspondent aux 20 % restants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. Rapport 29055 – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23 rue des Serpollières à Lyon 8^{ème}, en faveur de la Régie de quartier États-Unis Euréqua pour l'action « Pause Amitié » - EI 08267 – Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'une délibération traditionnelle puisqu'il vous est proposé de renouveler ce soir la convention de mise à disposition de locaux pour l'association Euréqua et son action "Pause Amitié". Pour information, ces locaux appartiennent à GrandLyon Habitat et sont loués par la Ville.

Merci de voter favorablement pour ce dossier.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes d'intervention ? Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. Rapport 29574 – Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2019-2021 entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL) sise 16, quai Général Sarrail à Lyon (6^{ème} arrondissement)

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération vise à renouveler la convention entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises.

La Ville de Lyon a souhaité, dès le début du projet en 2003, soutenir la création, puis le fonctionnement des maisons médicales de garde à Lyon afin d'assurer l'organisation de garde par des médecins généralistes et, ainsi, mieux répondre aux besoins des Lyonnais en matière d'accès aux soins. Ainsi, de précédentes conventions pour un montant équivalent ont déjà été signées et cette nouvelle convention permet la poursuite et la continuité de cette action qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière de santé.

Aussi, la Ville de Lyon souhaite renouveler son soutien financier à l'APMMGLL par l'attribution, au titre de l'exercice 2019, d'une subvention de fonctionnement de 70 000 € approuvée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2018.

La nouvelle convention-cadre 2019-2021, soumise à votre approbation et jointe en annexe de ce présent rapport, s'inscrit dans la continuité de l'action de l'association PMMGLL, et fixe les engagements de la Ville de Lyon sur cette nouvelle période, ainsi que les modalités de versement de la subvention de fonctionnement général. Pour votre information, cette association assure le fonctionnement de quatre maisons médicales, dont une est située dans notre arrondissement au 264, avenue Berthelot, et que certains d'entre vous ont peut-être déjà fréquentée.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? Je le mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

18. Rapport 29695 – Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 2 205 231 euros au titre de l'année 2019 à diverses associations d'éducation populaire – Approbation et autorisation de signature des conventions correspondantes

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il vous est proposé de verser trois subventions à des associations d'éducation populaire qui concourent notamment à la mise en place, comme évoqué précédemment, de la réforme des rythmes scolaires.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par l'association Léo Lagrange qui gère les accueils de loisirs sur les écoles Kennedy, Péguy et Pergaud, et qui participe également aux activités de l'école Alain Fournier. Ce ne sont pas, bien sûr, les seules écoles concernées sur la Ville de Lyon puisque l'association Léo Lagrange intervient également sur les secteurs du 3^{ème} arrondissement et du 7^{ème} arrondissement.

Il vous est donc proposé de les soutenir dans le cadre de cette action, mais également de soutenir, pour le 9^{ème} arrondissement, Pôle 9, le regroupement entre la MJC et le centre social et, pour le 4^{ème} arrondissement, l'association « Ka Fête ô Mômes ». Mais, bien sûr, nous sommes concernés, pour le 8^{ème} arrondissement, par la fédération Léo Lagrange.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Effectivement, plusieurs subventions sont proposées pour le fonctionnement du périscolaire.

Lors du premier volet de ces subventions, nous avons émis des doutes quant à la régularité du passage du marché avec l'association Léo Lagrange. À ma connaissance, le préfet, pour l'instant, n'a toujours pas tranché. Compte tenu qu'à l'époque, nous avons voté contre, ce soir, nous voterons contre la subvention à Léo Lagrange.

Je ne vous demanderai pas un vote séparé, mais juste que ce soit noté dans le procès-verbal.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Juste quelques mots pour rappeler qu'il ne s'agit pas d'un marché, mais d'une convention, puisque nous sommes dans une logique de partenariat avec l'association Léo Lagrange, tout comme nous sommes exactement sur le même modèle de délibération que nous allons examiner après concernant les MJC et les centres sociaux. Donc il n'y a pas de gestion distincte entre Léo Lagrange, les MJC, les centres sociaux et peut-être demain d'autres structures. Ce sont des partenariats et non pas des marchés, ni des délégations de service public. La différence est essentielle.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Nous n'allons pas faire le débat ce soir. Mais, pour votre information et pour étayer mon propos, je vous lis un extrait du courrier que m'a adressé le préfet voici quelques semaines à ce sujet :

« Il apparaît que l'intervention d'associations dans le cadre d'activités périscolaires, même si elles contribuent au développement local dans le contexte socio-éducatif que vous connaissez, relève du champ de la commande publique et implique un recours aux règles de publicité et de mise en concurrence. »

Courrier du préfet daté du 3 décembre 2018.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? Je mets donc le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

19. Rapport 29691 – Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 11 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon et au poste de directeur de l'association de gestion du Pôle 9 – Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC et l'association de gestion du Pôle 9

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La Ville de Lyon contribue à un fonds d'état qui s'appelle le FONJEP, le Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire, qui nous permet, sur la Ville de Lyon, de financer les postes de directeurs des MJC. Donc il s'agit, pour notre arrondissement, d'accorder une aide pour, d'une part, le poste de direction de la MJC Monplaisir d'un montant de 64 681 € et, d'autre part, le poste de direction de la MJC Laënnec Mermoz pour un montant de 70 965 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

20. Rapport 29689 – Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5 319 704 euros aux 11 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon, à l'association Com'Expression et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il vous est proposé d'attribuer, comme nous l'avons fait précédemment pour les centres sociaux et pour la maison de l'enfance, une aide aux MJC de Lyon pour la mise en place de leurs actions d'éducation populaire sur la ville et également leur implication dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, toujours dans une démarche de développement social local.

En ce qui concerne la MJC Monplaisir, il vous est proposé un montant de 573 359 € et, pour la MJC Laënnec Mermoz, un montant de 509 403 €.

À noter également un soutien au réseau Rhône Ain Saône R2AS qui a pris le relais de la fédération des centres sociaux et du comité local des MJC, et qui accompagne ces actions. Je vous rappelle bien sûr que ces deux MJC sont fortement impliquées dans le quotidien des habitants, mais également dans le quotidien des enfants à travers leur implication dans le cadre des accueils de loisirs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? Je mets donc le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

21. Rapport 29705 – Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association « EbuliScience », sise 12 rue des Onchères – BP 112 – 69512 Vaulx en Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 97 700 euros

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il vous est proposé, ce soir, de confirmer notre soutien à l'association EbuliScience qui mène une action importante pour favoriser l'accès au savoir et à la connaissance dans différents domaines scientifiques. Il s'agit de faire partager les sciences et les techniques par le biais de manifestations scientifiques, de conférences et autres expositions. C'est un travail en partenariat avec les organismes de recherche, les musées, entreprises, associations et écoles.

Nous avons déjà délibéré, voici quelques mois, pour des soutiens au profit de l'association EbuliScience qui, dans notre arrondissement, mène un travail essentiel. Il

s'agissait des ateliers du mercredi matin puisqu'ils interviennent dans le cadre des accueils de loisirs, des classes sciences, sachant que, là, c'est un marché à bons de commande puisque nous sommes dans une logique de partenariat avec l'Éducation nationale, et des actions en temps scolaire qui sont organisées au fur et à mesure de l'année.

La convention qui vous est proposée aujourd'hui permettra justement de rendre les choses beaucoup plus simples, notamment pour l'association, et d'avoir une seule convention qui gèrera les différentes modalités de paiement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, simplement une demande de précision qui va un peu guider mon vote puisqu'a priori, cette association a son siège à Vaulx en Velin et n'a donc apparemment aucun rapport avec nous. Maintenant, si cette association intervient effectivement dans notre arrondissement et dans d'autres arrondissements pour des expériences qui sont évidemment très attractives, même pour des enfants du jeune âge, je voterai pour.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEVY peut répondre ?

M. LEVY.- Le siège social de l'association est, en effet, à Vaulx en Velin, mais les actions se déroulent notamment sur le site de l'école Olympe de Gouges située rue Général Frère. Donc les accueils de loisirs, les ateliers sciences et les classes sciences se déroulent dans le 8^{ème}.

Effectivement, le siège administratif de l'association est à Vaulx en Velin, mais les actions se déroulent dans le 8^{ème}.

M. MORIN.- Merci.

M. LE MAIRE.- Pour faire court, c'est une association qui développe les sciences et qui, à mon avis, est très utile pour lutter contre l'obscurantisme.

D'autres demandes de parole ? Je mets donc le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

22. Rapport 29565 – Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Même si la rentrée scolaire se déroule bien sûr en septembre, les affectations de crédits se font sur les crédits annuels à partir de janvier. Il vous est donc proposé de voter l'intégralité des crédits pour nos écoles, c'est-à-dire pour les écoles primaires un montant de 27,50 € par enfant et un montant de 467 € par enfant pour les sections d'enseignement en langues internationales.

Il vous est également proposé un soutien supplémentaire pour les écoles qui ont des classes en ULIS, pour les écoles qui bénéficient d'UPE2A, ainsi que des crédits supplémentaires pour la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et voyageurs, plus un certain nombre de crédits pour les photocopies, des crédits appelés « libres » puisqu'ils sont gérés par les écoles et des crédits pour les initiatives conseils d'école qui, comme leur nom l'indique, sont votées et attribuées en fonction des demandes des conseils d'école, sachant que la Ville apporte également une aide supplémentaire pour les écoles dites en RASED.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

23. Rapport 29502 – Lyon 8^{ème} – Dénomination de l'école primaire Simone Veil

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est un rapport extrêmement important.

Associer les valeurs d'humanité, de liberté et de justice défendues par Simone VEIL à cette nouvelle école, un lieu de transmission du savoir où se dessine aussi l'avenir de notre jeunesse, est une initiative qui honore notre arrondissement et notre Ville.

La future école Simone Veil est située dans un nouveau quartier et son périmètre scolaire assurera une mixité au sein du groupe scolaire.

Je me souviens, Monsieur le Maire, de notre échange le 30 juin 2017. Tant cette proposition était une évidence, il nous a semblé important d'engager cette belle démarche très symbolique.

Je pense que nous aurons l'occasion de remercier les enfants de Simone VEIL d'avoir accepté notre proposition. La famille s'est dite touchée par cette initiative et a adressé un courrier en ce sens au Maire de Lyon.

Je souhaite prendre quelques instants pour évoquer avec vous le souvenir de cette grande figure de notre histoire.

En 1940, après l'offensive allemande et la promulgation du statut des juifs, Simone VEIL n'a que 13 ans. Née le 13 juillet 1927, elle vit dans une zone relativement préservée des atrocités et de la sauvagerie que subissaient les juifs, la zone sud, jusqu'à l'arrivée de la Gestapo en septembre 1943.

Circulant avec de faux papiers, Simone VEIL parvient à passer les épreuves du baccalauréat en mars 1944, dont elle ne connaîtra les résultats qu'à son retour des camps de la mort. Elle sera arrêtée par la Gestapo le lendemain des épreuves, ainsi que tous les membres de sa famille, à l'exception d'une sœur engagée dans la Résistance et qui sera, par la suite, déportée au camp de Ravensbrück. Simone VEIL, sa mère et sa sœur aînée sont déportées à Auschwitz-Birkenau après un passage par le camp de Drancy. Quant à son père, il est envoyé à Tallinn en Estonie où il sera assassiné.

Ayant survécu à l'ignominie, Simone VEIL, sa mère et sa sœur entament la longue marche de la mort à travers la Pologne et l'Allemagne, après l'évacuation du camp d'Auschwitz le 18 janvier 1945. Épuisée, la mère de Simone VEIL finit par succomber du typhus un mois avant la libération par les troupes anglaises du camp de Bergen-Belsen où elles étaient placées.

De retour à France en mai 1945, Simone VEIL entame des études de droit qui lui permettent d'intégrer la magistrature, concours accessible aux femmes uniquement depuis 1946.

Attachée à la direction de l'administration pénitentiaire, elle se bat, sept années durant, pour l'amélioration du sort des détenus. En 1970, elle est la première femme à occuper le poste de secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature.

En 1974, elle est la seule femme ministre ; ses trois autres consœurs occupent des postes de secrétaire d'État. Simone VEIL est alors ministre de la santé. Face au problème de l'avortement clandestin et à la détresse de milliers de femmes, elle est chargée de faire adopter la loi légalisant l'interruption volontaire de grossesse. Elle ne faiblira pas malgré les attaques ignobles et les intimidations dont elle a fait l'objet de toute part, y compris de ses collègues de l'Assemblée Nationale. Son discours, lors des débats de cette loi, va bouleverser la société française et faire entrer Simone VEIL dans l'histoire. Cette loi, votée pour cinq ans, sera définitivement adoptée en 1979 et en 2001, fixant le délai pour pratiquer une IVG à 12 semaines.

Simone VEIL a eu cette force, ce courage, cette détermination pour transformer d'immenses malheurs en source d'espoirs, notamment pour les femmes. L'inégalité entre les femmes et les hommes s'inscrit, en effet, au cœur de sa lutte contre les discriminations. Sa position s'exprime simplement et clairement : les chances pour les femmes procèdent trop du hasard et pas assez de la loi ou plus généralement de la règle du jeu.

En 1979, le combat européen de Simone VEIL prend forme. Convaincue qu'il est nécessaire de réconcilier les peuples allemands et français plus de trente ans après la fin de la seconde guerre mondiale, elle se lance dans la course à la députation européenne car il faut « *surmonter le désir de revanche, arriver à revivre* », disait-elle.

Et, cette année-là, pour la première fois, les députés du Parlement européen sont élus au suffrage universel. Elle multiplie les réunions publiques et, à ceux qui l'insultent, elle répond ainsi avec dignité et fermeté, je cite : « *Vous ne me faites pas peur. J'ai survécu à pire que vous. Vous n'êtes que des SS aux petits pieds* ». Elle sera élue présidente du Parlement européen jusqu'en 1982.

Qu'une ancienne déportée devienne la première présidente du nouveau Parlement européen lui paraissait de bon augure pour l'avenir, fera-t-elle dire plus tard à Valéry GISCARD d'ESTAING qui soutenait sa candidature pour ce poste.

En 1995, elle présidera au Haut Conseil à l'intégration qui s'attellera à la question des égalités des chances. Elle se déclare, en conséquence, ouvertement favorable à toutes les actions positives susceptibles de réduire les inégalités des chances, les inégalités sociales, les inégalités de rémunération, les inégalités de promotion dont souffrent les femmes.

En 1998, elle est nommée au Conseil constitutionnel pour une durée de neuf ans. Plus tard, elle présidera, jusqu'en 2007, la Fondation pour la mémoire de la Shoah, créée avec les fonds de spoliation des juifs qui n'ont pas été réclamés, dont une part a été consacrée au Musée du Mémorial qui abrite, à la fois, le Mur des Déportés et le Mur des Justes parmi les Nations qui, bravant les risques encourus, ont incarné l'honneur de la France, les valeurs de justice, de tolérance et d'humanité.

Choisir de donner à ce lieu d'enseignement, à cette école, le nom de Simone VEIL est un symbole qui a la force de l'évidence. Le seul devoir, c'est enseigner et transmettre. Ce sont les mots de Simone VEIL qui font qu'il n'existe pas d'autres formes d'émancipation en dehors de l'éducation, la connaissance et la culture. Et quelle autre figure plus puissante que celle de Simone VEIL pour incarner cette ouverture et cette émancipation ?!

En conclusion de son discours du 26 novembre 1974 à l'Assemblée nationale lors de la présentation du projet de loi sur l'IVG, Simone VEIL fait état de sa confiance en l'avenir : *« Les jeunes générations nous surprennent parfois en ce qu'elles diffèrent de nous. Nous les avons nous-mêmes élevées de façon différente de celle dont nous l'avons été. Et cette jeunesse est courageuse, capable d'enthousiasme, de sacrifices, comme les autres. Sachons lui faire confiance pour conserver à la vie sa valeur suprême. »*.

Mesdames et Messieurs, la mémoire de Simone VEIL n'est pas simplement un héritage. Elle nourrit le présent, elle le construit, elle est une promesse d'avenir. Tel est le sens de cette dénomination et de cette proposition.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

24. Questions diverses

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions diverses ?

Si tel n'est pas le cas, nous avons levé cette séance.

Je vous remercie pour votre participation et, bien sûr, nous nous verrons, je l'espère, le 23 janvier pour les vœux du 8^{ème} arrondissement aux corps constitués.

Merci et bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 12.)